

FAUT-IL ACHETER DES KILOMÈTRES D'AVANCE ?

Dans la dernière chronique, nous avons traité des frais pour les kilomètres qui excèdent ceux prévus dans le bail. Nous avons vu que ces frais étaient logiques et normaux et que plusieurs personnes s'en préoccupent inutilement. En fait, que l'on soit locataire ou propriétaire, des frais doivent être assumés pour tous les kilomètres roulés. Examinons maintenant l'option d'acheter d'avance des kilomètres dès la signature du bail.

Reprenons l'exemple d'une voiture valant 20 000 \$, louée pour une durée de 36 mois et dont la valeur résiduelle est de 12 000 \$. Le kilométrage total autorisé est 60 000 km et les frais pour le kilométrage excédentaire est de 10 ¢/km. Le locataire peut acheter des kilomètres à la signature du bail, au tarif de 8 ¢/km.

La plupart des baux prévoient le remboursement des kilomètres payés d'avance qui ne seront pas utilisés (à vérifier au moment de la signature). Autrement dit, un locataire qui prévoit rouler 70 000 km en 36 mois peut acheter d'avance 10 000 km à 8 ¢. Il lui en coûtera 800 \$. Après 36 mois, s'il n'a parcouru que 66 000 km, il pourra récupérer 320 \$ (4 000 km inutilisés à 8 ¢). S'il a roulé seulement 55 000 km, il récupérera la totalité des 800 \$, mais aucun remboursement n'est prévu pour la partie non utilisée en deçà de 60 000 kilomètres.

Le prix des kilomètres achetés d'avance (800 \$) n'augmente pas le prix négocié de la voiture. Les 800 \$ sont plutôt diminués de la valeur résiduelle qui, dans notre exemple, s'établirait alors à 11 200 \$. Par conséquent, la mensualité sera plus élevée, ce qui est tout à fait logique car une plus grande partie de la voiture est payée durant le bail. Plus on roule, plus la voiture se déprécie. Par contre, le prix d'achat de la voiture à la fin du bail diminue. Le bailleur n'empêche donc pas plus d'argent, contrairement à la croyance populaire.

Les critères de décision

Si vous comptez acheter la voiture à la fin du bail, la question des kilomètres supplémentaires a peu d'importance puisque, au moment de l'achat, vous n'aurez pas à payer les frais pour les kilomètres excédentaires. L'achat de kilomètres à l'avance aurait alors pour seul but de réduire la valeur résiduelle et le montant de l'option d'achat, ce qui équivaut à payer plus rapidement la voiture. Le taux d'intérêt du bail sera à considérer. S'il est bas, rien ne presse pour payer la dette et il vaut peut-être mieux s'abstenir.

Si vous comptez retourner la voiture à la fin du bail, il faut considérer les deux critères suivants : la contrainte budgétaire et le coût réel de l'opération.

La contrainte budgétaire

Si votre budget ne vous permet pas des variations importantes, mieux vaut acheter les kilomètres au début, de façon à répartir le coût. Vous éviterez ainsi un débours important à la fin du bail.

Le coût réel : est-ce une bonne affaire?

Le tableau 1 donne le rendement des offres les plus fréquentes. Ainsi, payer 8 ¢/km à la signature du contrat, plutôt que 10 ¢ après 36 mois, équivaut à un rendement de 7,5 %. Comme si les 8 ¢ étaient investis dans un placement et qu'ils valaient 10 ¢ après 36 mois. Si le taux de rendement donné au tableau 1 est supérieur à ce que vous pourriez gagner ailleurs avec votre argent, allez de l'avant avec cet achat.

Tableau 1 Taux de rendement implicite

Coût du kilomètre		Taux de rendement selon la durée du bail			
Acheté d'avance	Payé à la fin du bail	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
6 ¢	8 ¢	14,5 %	9,6 %	7,2 %	5,8 %
6 ¢	10 ¢	25,8 %	17,1 %	12,8 %	10,3 %
8 ¢	10 ¢	11,2 %	7,5 %	5,6 %	4,5 %
8 ¢	12 ¢	20,4 %	13,6 %	10,2 %	8,1 %
10 ¢	12 ¢	9,2 %	6,1 %	4,6 %	3,7 %

Si le kilométrage acheté d'avance n'est pas utilisé, il vous sera remboursé. Dans ce cas, les 8 ¢ ne valent plus 10 ¢ après 36 mois, mais toujours 8 ¢. Le rendement est nul. Il faut donc acheter seulement les kilomètres dont on croit avoir besoin.

En conclusion, à l'examen des rendements du tableau 1, on constate que l'achat d'avance de kilomètres est généralement rentable.